

## Fiche de présentation du PADT

|  |   |
|--|---|
| Intitulé du projet                     | Projet d'appui au développement territorial (PADT)  |
| Coût total                             | 612 023,28 EUR<br>Contribution UE: 500 000 EUR  |
| Méthode d'assistance / Mode de gestion | <p>Développement participatif impliquant l'ensemble des communes du Burkina Faso à travers les 13 secrétariats permanents de l'AMBF, les organisations de la société civile pour porter le développement dans lesdites communes. Le projet travaillera au renforcement des capacités des communes.</p> <p>La gestion du projet s'appuie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion décentralisée à travers un contrat de subvention entre l'AMBF et l'UE.</li> <li>• Mise en place d'un comité de pilotage comme organe d'orientation politique et de décision, et cadre d'échanges entre l'AMBF et les partenaires</li> <li>• Mise en place au siège de l'AMBF d'une équipe de coordination technique</li> <li>• Mobilisation d'une assistance technique</li> <li>• Dynamisation des secrétariats permanents régionaux en appui à la mise en œuvre sur le terrain auprès des communes</li> </ul> |
| Période de mise en œuvre               | 2017-2018 (24 mois)   |
| Lieu                                   | Niveau central (Ouagadougou) + les 351 communes du Burkina Faso   |
| Objectif général                       | Renforcer le rôle de l'AMBF dans l'amélioration de la gouvernance locale et de l'efficacité de la mise en œuvre de la décentralisation pour un développement territorial durable  |
| Objectifs spécifiques                  | Améliorer la contribution des autorités communales dans la mise en œuvre de la décentralisation et des politiques publiques à travers le renforcement de leur autonomie et de leurs capacités d'actions dans le cadre d'une gouvernance locale inclusive et citoyenne   |
| Résultats attendus                     | <p>Les deux résultats globaux attendus du projet sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les communes bénéficient d'un meilleur appui de l'AMBF pour assurer la maîtrise d'ouvrage locale</li> <li>• Les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'AMBF pour accompagner la gouvernance locale sont améliorées</li> </ul>   |
| Bénéficiaires                          | <p>Les bénéficiaires directs sont le bureau de l'AMBF, les coordinations régionales de l'AMBF et 13 communes.</p> <p>L'ensemble des communes du Burkina et les populations sont bénéficiaires indirectes, à travers le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale dans les 13 communes et la réalisation de diagnostics communaux suivie de la mise en place de bases de données sur la situation les 351 communes.</p>  |
| Méthode de mise en œuvre               | <p>La méthode adoptée est participative ; elle responsabilise les différents partenaires dans le processus d'appui à la décentralisation et au développement communal en définissant de façon claire les attentes et les rôles de chacun.</p> <p>L'approche proposée se fonde sur l'élaboration de diagnostics participatifs, l'identification des besoins et attentes, la définition des actions prioritaires notamment en termes de : Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'AMBF et des communes ; Mise à disposition d'outils de renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale et de redevabilité; Mise en réseau et échanges d'expériences entre collectivités territoriales ; Communication et capitalisation des meilleures pratiques de gestion communale</p>   |